

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le quatorze septembre à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint et M. LEROUGE Christian - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David - Mme BRUMENT Magali qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint.

Absente : Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

OBJET : TEAM RESEAUX – Avenant (maintenance éclairage public).

Monsieur le Maire rappelle que la première tranche de travaux de passage en LED réalisés par **TEAM RESEAUX** en été **2022** a coûté **36 723,99 € TTC** (30 603,33 € HT). En effet, le Conseil Municipal avait validé la réalisation de ces travaux sur la base d'un calcul d'économie annuelle fourni par TEAM RESEAUX, à savoir 5 828,00 €/an (*retour sur investissement > 5 ans*) dont 2 580,00 €/an d'économie en coût de maintenance annuelle.

Le contrat initial de maintenance de l'éclairage public conclu avec TEAM RESEAUX avait été fixé à 7 023,00 € HT/an, montant révisé le 01/06/2022 à 7 190,50 € HT/an, montant auquel il convient donc de retirer 2 580,00 €/an à compter de la fin des travaux 2022 soit pour simplifier à partir du 1^{er} septembre 2022 : 4 610,50 € HT/an.

L'avenant résultant a donc été demandé à TEAM RESEAUX qui, dans un premier temps a proposé, à compter du 25/07/2023, une **moins-value de seulement 1 120,00 € HT/an** sur 7 023,00 € HT/an (soit 5 903,00 € HT/an à compter du 25/07/2023) puis, après réclamation en raison du NON respect des arguments de vente ayant conduit à la décision du Conseil Municipal de réaliser ces travaux, **a encore réduit cette moins-value à 825,16 € HT/an** ; la durée pour avoir un retour sur investissement s'en retrouvant donc portée à au moins 7,5 ans (au lieu de > 5 ans).

À ce jour, Monsieur le Maire n'a donc signé aucun avenant puisque non conforme aux éléments de décision retenus par le Conseil Municipal en 2022.

De ce fait, il n'a pas non plus signé le devis pour la seconde tranche de travaux de passage en LED prévus en 2023 pour un montant de **34 000,80 € TTC** (28 334,00 € HT), validé sur la base du calcul d'économie annuelle fourni par TEAM RESEAUX, à savoir 2 861,00 €/an (*retour sur investissement > 10 ans, soit une durée quasi double de celle évaluée pour les travaux de 2022*) dont 1 500,00 €/an d'économie en coût de maintenance annuelle car vraisemblablement, cette économie "argument de vente" (de 1 500,00 €/an) pourrait ne pas être répercutée non plus sur ledit contrat de maintenance, augmentant en conséquence la durée pour avoir un retour sur investissement pour ces travaux, durée évaluée à déjà plus de 10 ans.



En outre, Monsieur le Maire précise que la demande de subvention pour la réalisation de ces travaux en 2023 a été classée sans suite au motif : « La commune n'a pas la compétence pour ce type de travaux ». En effet, certains relèveraient de la compétence du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) qui par ailleurs conclut également des contrats de maintenance.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du Conseil Municipal quant à la réalisation ou non de la 2^{ème} tranche de travaux prévus pour 2023 et quant à la gestion de l'avenant résultant de la réalisation de la 1^{ère} tranche en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le premier avenant, relatif au contrat de maintenance de l'éclairage public, proposé par TEAM RESEAUX soit 5 903,00€HT/an à compter du 25/07/2023, et annexé à la présente délibération.
- ✓ **DE NE PAS RENOUVELER** ledit contrat en 2024 ; dans l'attente, renseignement sera pris auprès du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure).
- ✓ **DE NE PAS RÉALISER** la seconde tranche de travaux de passage en LED prévus au BP 2023 pour un montant de 34 000,80 €TTC (28 334,00 €HT).

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Martine DUTOUR.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture

le 18 SEP. 2023

et Publication ou Notification

du

le Maire

